



Scouts du District de Québec
22 rue de Courcelette, Québec, Qc
G1N 4T3
Tél. : (418)-529-8884
info@scoutsdequebec.qc.ca

Le Parent Représentant

Le Parent Représentant est là pour représenter les parents auprès de l'équipe d'animation. Ici-bas seront identifiées les normes d'un parent représentant et les tâches qu'il doit effectuer dans son mandat.

Rappel : Qu'est-ce que le scoutisme.

C'est en 1907 que le mouvement a pris son essor et il progresse encore aujourd'hui dans une majorité de pays dans le monde. Selon l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout (O.M.M.S.), c'est : *un mouvement éducatif pour les jeunes, fondé sur le volontariat; c'est un mouvement à caractère non politique, ouvert à tous sans distinction d'origine, de race, ni de croyance, conformément aux buts, principes et méthodes tels qu'ils ont été conçus par le Fondateur.*

Il s'agit donc d'un mouvement pour les jeunes, lesquels sont accompagnés par des adultes. Il s'agit de la plus grosse organisation de ce type dans le monde et a fait de la jeunesse sa spécialité!

Des assurances :

Il est normal que tout adulte qui accepte une responsabilité dans ce mouvement se préoccupe de la sécurité des jeunes, mais il est aussi normal qu'il se préoccupe de sa propre sécurité. La « peur des poursuites » entraîne une confusion entre sécurité et assurances et contribue à évacuer la responsabilité personnelle de l'adulte en matière de sécurité des jeunes. En réalité, il s'agit de deux questions bien distinctes et chaque adulte a le devoir d'y voir clair.

En tant que membre, vous bénéficiez automatiquement d'assurances. En effet, parce qu'elle est responsable, l'Association des Scouts du Canada fournit à ses membres deux assurances : une Assurance-Accident et une Assurance-Responsabilité-Civile. En conséquence, les animateurs dûment recensés peuvent en toute sécurité animer leur unité et ce, en toute quiétude; ILS SONT ASSURÉS. Dans l'éventualité de poursuites, l'Association des Scouts du Canada vous fournira donc un avocat et, dans l'éventualité où votre responsabilité est mise en cause et que l'Association perd, nous sommes assurés. Donc si l'Association (son membre : vous) n'est pas tenue responsable – c'est-à-dire que tout a été fait correctement (notion du « bon père de famille ») et que ce n'est qu'un malheureux accident (*acte imprévisible* selon *Le Petit Robert*), l'association gagne et elle ne paie pas.

Il y a trois aspects de la responsabilité des adultes en matière de sécurité :

-La prévention : Elle ne signifie pas qu'il faut garder les jeunes sous surveillance constante et formuler des tas d'interdictions. Elle signifie plutôt

que la surveillance sera plus étroite dans des lieux ou des circonstances qui présentent plus de risques. Surveillance signifie aussi que même si l'adulte n'est pas présent, il sait en tout temps où les jeunes se trouvent et comment les rejoindre. Elle signifie également PLANIFICATION, c'est-à-dire que les activités et les jeunes seront préparés adéquatement.

-La capacité d'intervention : Être capable d'intervenir en cas d'accident ou de danger, c'est non seulement savoir quoi faire, mais aussi pouvoir le faire.

-L'éducation à la sécurité : Les jeunes doivent être conscients des risques, des dangers inhérents à leurs activités et ils doivent comprendre les règles de sécurité.

Il est donc clair que la sécurité des jeunes est essentielle, mais elle ne devrait d'aucune façon être la raison pour l'inaction et la passivité. Sachant ce qui précède, vous devriez maintenant laisser vivre les activités en toute confiance. Ces assurances sont là pour vous permettre de faire vivre des activités à vos jeunes, même avec un risque relatif pour que l'aventure prenne tout son sens, et non pas vous en empêcher.

Comme vous avez pu le lire, il y a deux types d'assurance, donc tout le reste n'est pas assuré. Il n'y a pas d'assurances pour le matériel personnel ou d'unité, d'assurances-salaire, d'assurances-auto-mobile, d'assurances feu ou vol, etc.

Deux conditions pour être assuré : Être membre et agir en bon père de famille. N'hésitez pas à contacter le district si certaines activités vous font remettre tout cela en question, mais ne vous empêchez pas de les faire avant d'avoir la réponse.

Buts et moyens privilégiés :

Le scoutisme a pour objectif le développement global des jeunes (développement physique, intellectuel, affectif, social et spirituel) par les moyens suivants : la GANG, l'AVENTURE, le MILIEU, l'ENGAGEMENT (qu'on simplifie souvent par G.A.M.E., ou des fois J.E.N.E.F.; jeu, équipe, nature, engagement, fête). Voilà sûrement une façon aussi simple et complète qui soit de concevoir le mouvement et cette définition est la même pour tous à la grandeur de la planète.

GANG : Le système de vie en petits groupes est un élément fondamental du Scoutisme. Ce fonctionnement offre ainsi aux jeunes des opportunités de découvrir et accepter progressivement l'idée de responsabilité, l'apprentissage à la société et les forme à l'autogestion. Laissez-les être entre amis et trouvez une façon d'équilibrer vous-mêmes les disparités entre sizaines/patrouilles/équipes.

AVENTURE : Un autre élément fondamental – le principal s'il en est un – est le concept de l'éducation active ou, plus simplement, l'éducation par l'action. Tout doit être jeu et action pour le jeune. Rappelez-vous que chaque réunion doit être surprenante.

MILIEU : Bien que la nature soit un lieu unique pour vivre le Scoutisme, on ne peut réduire qu'à quelques jours par année, les occasions de le vivre. C'est pourquoi le milieu dans lequel évoluent quotidiennement les jeunes doit devenir milieu d'aventures enrichissantes et emballantes.

ENGAGEMENT : Une promesse et une loi représentent l'outil de base pour la formulation des objectifs. Il ne sera pas question ici des principes éthiques que contiennent la promesse et la loi, mais plutôt de leur rôle en tant que moyen pédagogique.

Pour bien jouer son rôle d'adulte, il existe une méthodologie, propre à la branche de chaque jeune. Mais cette façon de faire n'est pas la même partout sur la terre. En effet, chacune des associations nationales a développé des méthodes, bien qu'inspirées d'une même base et une pléiade d'autres mécanismes (cérémonies, système de sanction de la progression individuelle, uniforme, etc.) pour aider les animateurs. Au Canada, c'est l'Association des Scouts du Canada qui en est mandaté.

C'est donc le mouvement qui éduque par les valeurs de la Loi scout et les parents représentants supportent les animateurs des jeunes.

Tâches du parent représentant :

Le parent représentant a pour rôle de supporter et de conseiller l'équipe d'animation dans ses activités régulières. Ceci prend la forme suivante :

Représenter les parents auprès de l'équipe d'animation : Le parent représentant peut comprendre et percevoir des situations problématiques dont il a le devoir de présenter et d'expliquer à l'équipe d'animation afin que celle-ci sache non seulement les questionnements qu'il pourrait y avoir, mais qu'elle soit prête à y faire face. Cela peut être aussi simple que d'indiquer un recul qu'il pourrait y avoir, demander de la clarification sur un point nébuleux et etc. En ce sens, le parent représentant n'est pas un représentant syndical ou autre avocat de la volonté des parents. Il est là pour aider à ce que les relations entre l'équipe d'animation et les parents soit à son plus efficace.

Supporter l'équipe d'animation auprès des parents : Dans plusieurs circonstances, des parents pourront s'opposer ou confronter l'équipe d'animation. Le rôle du parent représentant est, notamment, de bien connaître les dossiers et d'approcher les autres parents qui y voient des problématiques afin de les rassurer et de leur transmettre les informations appropriées.

Présence à certaines réunions de l'équipe d'animation : Pour que les points ci-hauts soient effectués correctement, le parent représentant doit être à quelques réunions de préparation pour être au fait de ce que l'équipe d'animation. Dans un tel moment, le parent représentant effectue le premier rôle indiqué ci-haut; il s'informe, questionne et confronte afin que tout soit prêt, dans le second cas, il apprend les informations appropriées pour être capable d'approcher les parents des jeunes avec toutes les connaissances nécessaires. En général,

cette présence aux réunions de l'équipe d'animation doit être sur invitation de l'équipe d'animation, mais il est important que le parent représentant connaisse son rôle.

Absence de l'animation : Le parent représentant est là pour servir d'aide par rapport aux parents et de contreponds par rapport aux animateurs, mais en aucun cas ce dernier ne doit être impliqué dans l'animation. Il ne doit donc pas venir animer dans les réunions régulières ni prendre un chapeau d'animateur continu. Bien sûr, un parent représentant peut être invité à faire un personnage pour un jeu, ou bien un cuistot, mais ce dernier doit être à l'écart de l'animation régulière.

Aide active envers l'unité : Le parent représentant doit être présent pour supporter l'unité en cas de besoin, que ce soit pour effectuer des transports lors de camp, accompagner des trajets lors de la vente du calendrier et toute autre présence nécessaire lors des activités ou de la logistique de l'unité scout.

Participation active au conseil de gestion : Le conseil de gestion est en bonne partie composé de parents impliqués. Les parents représentants doivent y siéger et occuper un rôle d'administrateur. La trousse du *Gestionnaire*, située dans la section *Trousses de Mandats*, située dans la section *Bénévoles* sur le site internet des Scouts du District de Québec donnera plus d'informations à ce sujet.

Sélection du parent représentant :

Le parent représentant doit être sélectionné selon certaines normes :

1. Il doit être parent d'un jeune présentement actif dans l'unité en question
2. Il est choisi par l'ensemble des parents de l'unité et entériné par le conseil de gestion